



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 20 avril 2020

Covid 19 : Renforcer la continuité éducative dans les quartiers prioritaires : Le Gouvernement lance un plan de 15 millions d'euros en faveur des quartiers pour renforcer l'accès numérique à l'éducation et l'accompagnement par mentorat

Le Gouvernement lance un plan de 15 millions d'euros immédiatement mobilisables pour renforcer la continuité éducative dans les quartiers prioritaires en appui des actions menées par les collectivités et les associations : il permettra d'acheter et de distribuer du matériel informatique et de connexion aux élèves des quartiers n'ayant pas les outils nécessaires pour le suivi éducatif à distance. En complément, l'accompagnement sera renforcé en doublant le nombre d'élèves bénéficiant de mentorat. Enfin, un dispositif d'aide aux associations de très grande proximité est mis en place pour soutenir les actions de solidarité dans les quartiers.

Lors de son allocution du 13 avril 2020, le président de la République a souligné les risques d'accroissement des inégalités pour les populations les plus fragiles, et notamment celles qui résident dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : « *La situation actuelle creuse des inégalités. Trop d'enfants, notamment dans les quartiers populaires et dans nos campagnes, sont privés d'école sans avoir accès au numérique et ne peuvent être aidés de la même manière par les parents* ».

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Jean-Michel Blanquer, et le ministre chargé de la Ville et du Logement, Julien Denormandie, ont décidé de renforcer la continuité éducative dans les quartiers prioritaires autour de 3 axes :

Axe 1 : La continuité éducative : remédier à la fracture numérique pour maintenir le lien entre l'école de la République et les enfants dans tous les territoires

Les quartiers font, comme le reste du territoire, face au défi de l'enseignement à distance. Assurer la continuité éducative est encore plus complexe quand toutes les familles ne disposent pas des outils informatiques et que d'autres se trouvent plus en difficulté pour accompagner la scolarité de leur enfant. Or, l'enjeu est de taille afin de continuer à faire vivre au travers de l'école la promesse d'égalité au cœur de notre pacte républicain.

Plus de 9 millions d'euros sont mobilisés par le ministère chargé de la Ville et du Logement pour renforcer l'ambition scolaire pendant le confinement mais aussi investir pour l'avenir. Le ministre Julien Denormandie amplifie l'action débutée par certaines préfectures et rectorats pour acheter des tablettes numériques et des clés 4G et s'assure qu'elle soit élargie à l'ensemble des quartiers prioritaires. Ce programme exceptionnel s'appuie d'abord sur les 80 cités éducatives lancées en 2019 par les deux ministères ⁽¹⁾. Les crédits 2020 des Cités éducatives seront immédiatement mobilisables pour ces actions. L'enveloppe permettra aussi de couvrir les besoins recensés dans les quartiers, y compris hors périmètre des Cités éducatives. Ces équipements seront mis à disposition, en s'appuyant sur les établissements scolaires, les associations et les collectivités, d'élèves des quartiers prioritaires qui en ont besoin dans le cadre de leur travail à domicile.

Axe 2 : L'accompagnement scolaire par le tutorat et le mentorat

Si l'accès au numérique est important pour suivre les cours, l'accompagnement scolaire est un complément essentiel dans le contexte actuel où le confinement accroît les risques de décrochage scolaire des élèves les plus en difficulté. Les ministres ont souhaité amplifier de façon inédite le soutien apporté aux grands acteurs associatifs spécialisés dans le tutorat ⁽²⁾ et le mentorat ⁽³⁾ en s'appuyant sur les initiatives lancées par ces collectifs associatifs : #mentoratdurgence et #réussite virale.

L'objectif : assurer le suivi de 30 000 jeunes d'ici le mois de juillet, soit un doublement des élèves suivis actuellement, afin d'assurer un accompagnement maintenant, mais aussi préparer l'après-confinement.

Pour orienter de nouveaux mentors et tuteurs vers ces associations, un appel au volontariat est lancé aux personnes en services civiques et à tout bénévole - étudiant, actifs, retraités - notamment ceux qui se sont déjà manifestés sur la plateforme Jeuxaider.gouv.fr.

Axe 3 : Soutenir les associations de proximité, le cœur des quartiers

Chaque jour, au sein des quartiers, les associations se mobilisent, innove, créent des solutions pour poursuivre cet accompagnement au quotidien. Au-delà des mesures d'appui mises en place pour soutenir les associations employeuses en leur garantissant le même accès qu'aux aides déployées pour les entreprises, il est de la responsabilité de l'État de garantir leur activité.

Les petites associations de très grande proximité jouent un rôle particulier en cette période en apportant des réponses très concrètes au plus près des besoins locaux qui sont apparus avec le confinement.

Ainsi, Julien Denormandie a demandé aux préfets de mobiliser 5 millions d'euros, sans attendre la nouvelle programmation des contrats de ville, pour soutenir l'action au quotidien de ces acteurs de proximité et faire face aux dépenses de fonctionnement nécessaires à leur pleine mobilisation durant toute la période de crise que nous traversons.

Jean-Michel Blanquer : « Depuis le début du confinement, l'ensemble des professeurs et des personnels de l'Éducation nationale se sont engagés pour accompagner les élèves à distance. Ils ont fait un travail remarquable et salué par tous. Il reste des enfants qui n'ont pas pu ou su profiter de la continuité éducative. C'est pour que personne ne soit laissé sur le bord du chemin que nous mettons en place le soutien et les moyens numériques notamment dans les quartiers prioritaires de la ville ».

Julien Denormandie : « Plus encore que dans d'autres parties du territoire, la continuité éducative est un défi. La crise que nous traversons actuellement impose plus que jamais de les accompagner, en leur permettant d'acquérir le matériel informatique nécessaire et de recevoir l'accompagnement indispensable pour assurer la continuité éducative. Nous nous appuyons sur les services de l'État dans les territoires et sur des associations spécialistes de ces questions, qui apporteront ainsi des réponses le plus rapidement mobilisables et qui permettront d'investir pour l'avenir. »

(1) Les Cités Éducatives :

Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et Julien Denormandie, ministre de la Ville et du Logement, ont labellisé en septembre dernier 80 grands quartiers « cité éducative », sur la base de projets portés par les municipalités concernées, en lien avec les associations. L'enjeu est d'y fédérer dans une « alliance éducative » tous les acteurs de la réussite scolaire et citoyenne, pour renforcer l'égalité des chances, l'émancipation individuelle et le vivre-ensemble, pour les 525 000 jeunes de 0 à 25 ans qui y vivent.

[Plus d'informations en ligne](#)

(2) Opération #RéussiteVirale

Deux jours après la fermeture des établissements, Article 1 et la FAGE ont lancé l'opération #RéussiteVirale d'accompagnement scolaire afin de faciliter la continuité éducative pour les jeunes de milieux populaires et enfants de personnels mobilisés par la crise, notamment les personnels soignants. Cette opération s'est récemment élargie à Zup de Co, ViensVoirMonTaf et Energie Jeunes.

(3) Opération #mentoratdurgence :

Le collectif mentorat rassemble 8 structures nationales - AFEV, Article 1, Chemins d'avenirs, ESA, Institut Télémaque, Proxités, NQT et Socrate - qui ont fait du mentorat l'objet unique ou central de leurs activités.

**Service de presse de Jean-Michel Blanquer,
ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse**

Tél : 01 55 55 30 10

Mél : spresse@education.gouv.fr

**Service presse de Julien Denormandie,
ministre auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités
territoriales,
chargé de la Ville et du Logement**

Tél : 01 44 49 85 65

Mél : presse@cohesion-territoires.gouv.fr